

PASSEPORT TECHNIQUE HISTORIQUE FFSA National

Vous trouverez ci-joint une demande de Passeport Technique Historique FFSA National (PTN) pour une participation uniquement dans les épreuves françaises (hors championnat FIA).

PROCEDURE D'HOMOLOGATION

Le document joint est une demande d'homologation pour PTN FFSA.

Le Passeport Technique Historique (PTN FFSA) final vous sera adressé après toute la procédure d'homologation.

VOUS DEVEZ

Remplir complètement cette demande.

Cette demande qui est une déclaration doit être signée par la personne physique propriétaire de la voiture.

Le candidat retourne sa demande entièrement complétée (surtout le groupe dans lequel est souhaitée la participation) avec les photos claires d'un véhicule terminé et sans publicité afin qu'elle soit étudiée par la Sous Commission Homologation, lors d'une des quatre sessions annuelles.

Toutes les demandes incomplètes pourront être retournées au demandeur pour complément (délai d'instruction repoussé à la prochaine session !!).

Nous vous recommandons de vous référer au manuel pour la rédaction de votre demande.

Fournir les photos demandées claires, en deux tirages identiques, dans le format demandé (très haute définition) en respectant bien le libellé encadré sur la demande. Ces photos sont des photos techniques visant à montrer le maximum de paramètres.

Adresser cette demande avec un chèque de 320 euros à l'ordre de la F.F.S.A., si possible en recommandé avec accusé de réception, à :

F.F.S.A. – Service Technique

32 avenue de New York

75781 Paris cedex 16

Votre demande sera ensuite étudiée par la Sous Commission Homologation Véhicules Historiques dans une session regroupant d'autres demandes et pour une durée d'étude et de traitement des dossiers de deux mois par session.

Dates limite de dépôt des dossiers pour l'année en cours :

Dates limite de dépôt des dossiers
15 février
15 mai
15 août
15 novembre

Après la session d'homologation :

Soit vous recevrez un Projet de Passeport FFSA et les détails de la vérification de votre véhicule.

(Respectivement : les 30 mars, 30 juin, 30 septembre, 15 janvier)

Soit vous recevrez un courrier pour demande de renseignements complémentaires, pour raisons suivantes : illisible, imprécis, incomplet, photos insuffisamment claires, non conforme...et ceci pour des réponses ou corrections à fournir pour la prochaine session.

VERIFICATION

Une fois accepté par le Groupe de Travail Homologation, le Projet de Passeport FFSA est envoyé au candidat, avec un courrier lui précisant qu'il a obligation de faire examiner son véhicule par un Vérificateur qui sera un Commissaire Technique qualifié «historique », sur rendez-vous individuel.

La liste des vérificateurs sera envoyée au candidat avec le Projet de Passeport FFSA.

Le candidat possédera pour cette visite :

Les photos $\frac{3}{4}$ avant et arrière pour le passeport technique 3 volets FFSA et, venant du Service Technique, le Projet de PTN FFSA ainsi que la fiche d'homologation d'époque qui sera jointe (pour les voitures concernées)

1°/ Si la voiture n'est pas conforme...

Le candidat reviendra aux vers le Vérificateur jusqu'à conformité.

2°/ Si la voiture est conforme en tout point, le Vérificateur, établit le 3 volets et retourne à la F.F.S.A son rapport en mentionnant le N° du 3 volets.

Note : à ce stade le concurrent peut courir avec son Projet FFSA et son trois volets dans les épreuves françaises (hors championnat FIA) pour 12 mois.

3°/ Avec le rapport du vérificateur la FFSA établit le PTN FFSA final

Note : à ce stade le concurrent peut courir avec son PTN FFSA et son trois volets dans les épreuves françaises (hors championnat FIA)

Le Passeport Technique Historique FFSA dûment visé par la F.F.S.A. devra être présenté aux vérifications techniques des épreuves françaises auxquelles vous participerez.

Le Passeport Technique Historique FFSA sera obligatoirement signé par la personne physique propriétaire de la voiture et cette voiture devra, à tout moment être, en particulier, conforme à son Passeport.